

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

F2

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :
092-21020967-20221314-100001891051

Présents :
Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GORCHI, Yasmina ATTAFF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Aurélie REMACLE, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT

Etaient représentés :
Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAFF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG)

Absents excusés :
Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote : 2

Nombre de votes pour : 35

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :
Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH)

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Décision Modificative n° 1 - Budget Primitif 2022 de la Commune

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget de la Commune pour l'exercice 2022,

Considérant que certains crédits doivent être complétés par des désaffectations et des affectations de recettes,

Vu le projet de Décision Modificative n°1 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de - 10 926 793,73 €,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Vote la Décision Modificative n°1, arrêtée en recettes et dépenses à la somme de - 10 926 793,73 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap	Intitulés	Montant
011	Charges à caractère général	-1 639 474,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00
65	Autres charges de gestion courante	284 633,73
66	Charges financières	20 000,00
67	Charges exceptionnelles	-125 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 628 240,63
	Total	398 399,83

Recettes

Chap	Intitulés	Montant
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	-32 837,00
73	Impôts et taxes	-77 311,00
74	Dotations, subventions et participations	494 439,75
77	Produits exceptionnels	14 108,08
	Total	398 399,83

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap	Intitulés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	-2 018 929,97
204	Subventions d'équipements versées	-84 475,94
21	Immobilisations corporelles	-8 100 305,42
23	Immobilisations en cours	-1 131 482,23
26	Participations et créances rattachées	10 000,00
	Total	-11 325 193,56

Recettes

Chap	Intitulés	Montant
024	Produit des cessions	-707 304,60
13	Subventions d'investissement	3 529 417,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-15 775 546,59
021	Virement de la section de fonctionnement	1 628 240,63
	Total	-11 325 193,56

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 20/12/22

Affiché le 20/12/22

Exécutoire le 20/12/22



Le Maire
Patrice LECLERC

Signé électroniquement le
Le 19 décembre 2022